

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart	Numéro de permis 2018642	Date d'inspection Le 10 septembre 2025	
Nom de l'établissement Chez Cathy		Numéro de téléphone (506) 854-3032	
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe la collation de l'après-midi ainsi que les périodes de jeux libres.  Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par  
Monica Maltais

Le 10 septembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Cathy Stewart

Le 10 septembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date